

**ADIMCP - AD PA - AFIPAEIM - AFM - Age d'Or - ALERTES -
AMVH - APF - ASMI - AVH - AVT - CDTHED - Envol Isère
Autisme - Épilepsie France - FNATH - France Alzheimer Isère –
NAFSEP – UNA 38 – Mutualité Française Isère -
SEP Rhône-Alpes - UNAFAM 38**

LE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE EST EN DANGER

**PERSONNES HANDICAPÉES, PERSONNES ÂGÉES, ACTIFS ET RETRAITÉS,
PERSONNELS DE SANTÉ ET DE L'AIDE A LA PERSONNE, FAMILLES.**

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS.

NOUS DEFENDONS LES REVENDEICATIONS LÉGITIMES DES PERSONNES HANDICAPÉES ET ÂGÉES :

Avec « NI PAUVRE NI SOUMIS » le SMIC TOUT DE SUITE : qui peut vivre aujourd'hui avec une Allocation Adulte handicapé de 628 € ?

- **Alignement de l'AAH, de l'ASPA et de tous les minimums de pensions (retraite, invalidité) sur le SMIC.**
- **Possibilité d'un véritable cumul de l'AAH avec un revenu professionnel.**
- **Suppression de la prise en compte des revenus du conjoint/concubin/PACsé dans le calcul de l'AAH et des autres allocations et pensions.** L'examen des droits ne doit tenir compte que des revenus du seul bénéficiaire handicapé.
- **Suppression de l'exigence de non activité professionnelle pendant 12 mois** pour toute demande d'AAH par une personne ayant un taux d'incapacité entre 50 et 80 %.
- **Assouplissement des critères d'accès au complément des ressources** pour toutes les personnes handicapées, invalides ne pouvant pas travailler et ayant des ressources inférieures à la Garantie de Ressources des Personnes Handicapées de 807 €.

NOUS REFUSONS :

- **Le 5ème risque de protection sociale qui fait la part belle au secteur de l'assurance privée en organisant un partenariat « public-privé » et met en cause la Sécurité Sociale .**
- **La récupération sur succession de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), de l'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne) ou de la PCH (Prestation de Compensation du handicap).**
- **Un système à deux vitesses : APA récupérable sur succession ou APA réduite non récupérable.**

ET NOUS EXIGEONS :

- **La mise en place d'un droit universel de compensation des besoins d'aide à l'autonomie sans distinction d'âge, de handicap, ou de pathologie sur les bases d'un plan personnalisé de compensation**
- **La suppression de toutes les franchises médicales et des forfaits (hospitalier et long séjour).**
- **Un financement basé sur une véritable solidarité nationale.**
- **L'accès réel et effectif aux soins pour tous en ouvrant le bénéfice de la CMU complémentaire à toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté (le plafond de ressources actuel pour bénéficier de la CMU est de 606 € / mois pour une personne seule).**
- **Le droit au travail à la Formation et à la Scolarité.**

NOUS VOUS INVITONS À PARTICIPER À UN :

**Rassemblement Lundi 13 Octobre à 14h30
Place Félix Poulat à Grenoble
16h30 départ d'un défilé jusqu'à la préfecture**

Pour ceux qui ne peuvent défiler rendez vous devant la préfecture à 17 Heures

**Pour contact : APF Isère – 21 bis, Avenue Marcelin Berthelot – 38100 Grenoble – Tél : 04 76 43 13 28 – Courriel : apfdd38@free.fr
ALERTES – Tel : 04 76 24 08 63 – Courriel : alertes38@free.fr**